



## DELIBERATION N° 2024-15

**Objet : Convention relative à l'animation du programme d'études préalables (PEP)  
au PAPI Roanne Forez 2024-2028**

### Le 4 juin 2024 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 28/05/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (11) : Thierry GIMENEZ, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAYE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Jean LABOURET (suppléant), Alain LE CLOIREC (suppléant).

Absents excusés : Christian LAVENIR, **Gérard SIMOND**.

Secrétariat assuré par : Jean LABOURET.

M. le Président rappelle la décision prise par délibération 2024-04 du 6 février 2024 de participer à une démarche commune de prévention des risques d'inondation à l'échelle Roanne Forez, animée par l'Etablissement Public Loire. Il indique que cette démarche nécessite le recrutement d'une personne pour assurer l'animation du PEP d'ici la fin de l'année pour une durée de 4 ans. Il précise que les modalités de financement de ce poste prévoient une contribution des EPCI concernés sur la base de critères de surface et de population en zone inondable. Pour le SYMISOA, le taux de prise en charge s'élève à 6.49% du coût résiduel (déduction faite des subventions de l'Etat et de l'Europe (FEDER Loire). Il indique qu'une convention précisant ces éléments doit être signée avec l'EPL.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le président à signer la convention relative à l'animation du programme d'études préalables au PAPI Roanne Forez 2024-2028, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **05 JUIN 2024**

Publié le : **05 JUIN 2024**

Fait à Pouilly/Charlieu, le **4 juin 2024**

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Jean LABOURET

